



Aix en Provence

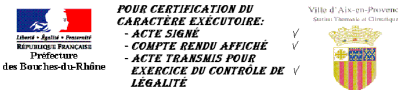
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-397**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-51373-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

OBJET : ECOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ECOLE D'AVIGNON - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE
2014- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses missions de conseil auprès des habitants du Secteur Sauvegardé, l'Atelier du Patrimoine fait régulièrement appel à l'Ecole d'Avignon.

Cet organisme, dont l'objet est de définir et de conduire une politique de formation à l'intention des professionnels de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti, dispose en effet d'un savoir faire largement reconnu, notamment dans le domaine des techniques de ravalement des façades.

L'Ecole d'Avignon assiste le technicien de l'Atelier du Patrimoine dans sa mission permanente de diagnostic et de suivi des chantiers de rénovation des façades en Secteur Sauvegardé. Des formations peuvent également être proposées aux techniciens et personnels de la Ville appelés à exercer dans le domaine du bâti ancien.

Il est à noter que ces interventions entrent dans le cadre d'une convention Ecole d'Avignon/Conseil Régional PACA, aux termes de laquelle 75% du financement est assuré par la région PACA.

Cet organisme constitué en association de type loi 1901 et dont le président de droit est le président du Conseil Régional, a modifié ses statuts en 1995 afin d'ouvrir aux collectivités bénéficiaires de prestations de service, la possibilité d'intervenir, en tant que membre associé, dans la gestion de l'Ecole.

La Ville d'Aix-en-Provence avait décidé son adhésion par délibération n° 95-05345 du Conseil Municipal en date du 20 avril 1995. Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion, étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 3 000 euros pour l'année 2014.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à l'association de l'Ecole d'Avignon pour l'année 2014 ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2014, soit 3 000 euros (*trois mille euros*), sera imputé au chapitre budgétaire 92324-6281-1705, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)